

Le Cercle de l'Épargne

LE MENSUEL
DE L'ÉPARGNE
ET DE LA RETRAITE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com



LE SOMMAIRE

QUESTIONS À...	03
JEAN-PIERRE GAILLARD, JOURNALISTE ET CHRONIQUEUR BOURSIER	03
LE COIN DE L'ÉPARGNE	06
APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS OU L'INVERSE ?	06
ASSURANCE-VIE ET LIVRET A, LE RETOUR DE LA DÉCOLLECTE	07
LES DÉPÔTS À VUE, TOUJOURS PLUS HAUT !	07
LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT, CROISSANCE STOPPÉE ?	08
L'ACTIONNAIRE INDIVIDUEL, UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION ?	09
MON CHER PATRIMOINE	10
LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION	14
ÉPARGNEZ PRATIQUE	15
L'ÉPARGNE SOCIALE ET SOLIDAIRE	15
LE COIN DE LA RETRAITE	18
LA SILVER-ÉCONOMIE EST-ELLE L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ?	18
PREMIER ÉTAT DES LIEUX DES COMPTES PERSONNELS DE PÉNIBILITÉ	20
LE DOSSIER DU MOIS : ÉPARGNE, RETRAITE ET PATRIMOINE FINANCIER	23
COMMENT LA DÉTENTION D'UN PATRIMOINE FINANCIER INFLUENCE SON RAPPORT À L'ÉPARGNE	23
PATRIMOINE FINANCIER ET RETRAITE	26
LE COIN DES LIVRES	30
« LA FIN DE VIE » PAR LES PROFESSEURS GIAN DOMENICO BORASIO ET RÉGIS AUBRY	30
L'AGENDA DU CERCLE	31
LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CERCLE	31
LES ÉVÈNEMENTS PASSÉS DU CERCLE	31
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	32
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	32
TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	33
TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	34
TABLEAU DE BORD RETRAITE	35

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

QUESTIONS À...

JEAN-PIERRE GAILLARD, JOURNALISTE ET CHRONIQUEUR BOURSIER



Contrairement aux craintes émises par de nombreux analystes, le référendum britannique sur la sortie de l'Union européenne et l'élection de Donald Trump à la Présidence des États-Unis ont eu peu d'effets négatifs, voire ont eu des effets positifs sur les marchés financiers. Pourquoi ? Cela peut-il durer ?

Avant ces deux événements, à savoir le Brexit et l'élection de Donald Trump, les marchés avaient corrigé, voire, d'une certaine façon, anticipé leur possible survenue. Bien que d'une ampleur différente, la réaction a été semblable dans les deux cas. Si les marchés ont plus violemment réagi au Brexit, on a assisté, dans les deux cas, à un rapide retour à des niveaux supérieurs, tout particulièrement en ce qui concerne l'élection présidentielle américaine. En revanche, pour ce qui est du référendum britannique, les conséquences devraient être négatives. La suite nous le dira car si le vote a eu lieu, le Brexit reste entièrement à réaliser.

Au même titre que pour le Brexit, il convient d'attendre un peu avant de se prononcer sur l'impact de l'élection américaine, car l'entrée en fonction de Donald Trump est prévue le 20 janvier prochain. Nous avons à faire face à deux Donald Trump, le premier, celui de la campagne électorale, exubérant, cassant, tout à fait imprévisible et le second, élu, bien plus posé et plus conciliant bien que toujours aussi imprévisible. On dispose à ce jour de peu d'éléments sur son programme et surtout sur son éventuelle mise en œuvre. On assiste, d'une part, depuis le vote, à une succession de renoncements sur des sujets aussi divers que le projet de mur entre les États-Unis et le Mexique pour limiter l'immigration clandestine ou encore le mariage homosexuel et l'Obamacare. Il semble en revanche conserver des positions fermes, en particulier en ce qui concerne les nominations des membres de son équipe, avec une équipe très dure.

Depuis le début de l'année, le CAC40 n'arrive pas à passer durablement au-dessus des 4 500 points. Quelles sont les raisons de cette léthargie française et de ce décalage avec les autres grandes places européennes ?

Avant de comparer la performance du CAC40 avec celle des autres places européennes, il faudrait dans un premier temps uniformiser le mode de calcul des différents indices. Le Dax allemand qui est par exemple calculé « dividendes bruts réinvestis », est encore en ce moment autour de 10 600 points quand le CAC40, calculé hors dividendes, lui n'est qu'à 4 600. Pourtant, Euronext fait bien le calcul, en temps réel, tous les jours, du CAC dividendes réinvestis. Ce dernier s'élève à environ

8 900 points. Voilà qui change tout et laisse entrevoir, sur le long terme notamment, le visage des actions sous un tout autre angle, bien plus favorable.

Le plus important, pour l'instant c'est la santé et la vie des entreprises, or en 2016, leurs résultats progressent. Par conséquent, les marchés financiers devraient bien sûr suivre ; d'autant que 2017 s'annonce favorable pour les bénéficiaires également. Enfin, n'oublions pas que les entreprises françaises sont pénalisées tant sur le plan de la fiscalité et des prélèvements sociaux que par un code du travail devenu irréaliste et par une paperasserie envahissante. C'est une situation qui pourrait changer l'an prochain.

Malgré des taux d'intérêt au plus bas et un environnement réglementaire un peu chahuté, les ménages français continuent à épargner mais optent pour une certaine forme d'attentisme en privilégiant les dépôts à vue et les placements courts peu rentables. Que préconiserez-vous aux épargnants qui semblent un peu perdus ?

Les Français souffrent d'un manque cruel de culture actionnariale, ils ont peur des actions qui, il est vrai, sont affectées d'une volatilité souvent bien plus importante que les autres classes d'actifs. Aussi, les gouvernements successifs, les professionnels de la finance et les autorités de tutelles devront faire preuve de beaucoup de pédagogie pour faire comprendre que le rendement est forcément en rapport avec le risque que l'on prend.

Si on parvenait à instaurer un cadre fiscal, juridique et administratif stable, cela constituerait une avancée qui permettrait d'apaiser les marchés. On peut toujours espérer qu'un homme politique providentiel qui parviendrait à restaurer la confiance en l'avenir, le retour du plein-emploi et garantirait aux retraités qu'ils pourraient bénéficier d'une pension décente relancerait de facto la consommation et bien sûr la croissance. Ce mouvement serait souhaitable d'autant que la reprise de l'inflation commence à se dessiner. Mais ceci n'est qu'un rêve...

Bientôt, avec la reprise, modeste mais réelle, qui se dessine en ce moment, les placements d'attente ne seront plus de mise. Aussi, toujours quand la croissance repart, la meilleure protection contre l'inflation, reste les actions.

Avec de nombreuses élections prévues en 2017 en Europe, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et peut-être aussi en Italie, comment voyez-vous l'année boursière ?

Avec la mondialisation, les élections dans les « petits-moyens pays » sont sans grande incidence sur les marchés. En revanche, quand il s'agit de l'Amérique c'est un phénomène mondial. Ce sera sans doute le cas prochainement pour la Chine et l'Inde également.

Pour illustrer le faible impact actuel des élections nationales, je souhaite revenir sur l'élection de François Mitterrand qui avait, en 1981, fait tomber la Bourse de Paris dans la déprime et le pessimisme. L'indice avait alors perdu près de 30 % entre le 12 et le 30 mai 1981 et 90 % des actions étaient incotables tant le marché était

déséquilibré. Mai 2012, 31 ans après, l'élection de François Hollande a donné lieu, le lundi qui a suivi, à une hausse des marchés.

Aujourd'hui, le Brexit et l'élection de Donald Trump reflètent bien la défiance des électeurs à l'égard du système actuel. Une impression de « ras-le-bol » généralisé semble se propager avec une volonté de changer les équipes en place et une montée des thèses populistes. De fait, il existe de fortes incertitudes quant à l'issue des élections européennes à venir, y compris en France. Or, on le sait l'incertitude est loin d'être appréciée par les marchés. Il reste certes encore beaucoup d'obstacles à franchir, mais s'il n'y en avait pas les marchés seraient bien plus chers qu'aujourd'hui et dès lors il n'y aurait peut-être plus d'espoir de progression possible. Voilà pourquoi, je considère que la hausse est encore devant nous.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS OU L'INVERSE ?

Durant des semaines, les taux bas étaient une source infinie d'inquiétudes ; nombreux étaient ceux qui souhaitaient le retour des taux d'intérêt positifs. La hausse constatée ces derniers jours génère, à son tour, chez un certain nombre d'acteurs, un effroi.

Plusieurs facteurs contribuent à cette hausse. La première et c'est une bonne nouvelle, est le retour d'une très légère inflation. Il ne faut pas oublier que la Banque Centrale Européenne a opté pour un « Quantitative Easing » pour empêcher la déflation et pour se rapprocher, autant que, possible de l'objectif d'augmentation des prix de 2 %. L'inflation qui était nulle en 2015 atteint désormais 0,5 % et pourrait se rapprocher de 1 % au cours des prochains mois en cas de hausse du prix du pétrole. À moyen terme, les investisseurs considèrent que l'inflation devrait augmenter, ce qui conduirait à une hausse des taux d'intérêt. Par ailleurs, ce phénomène est amplifié par les engagements pris par le nouveau Président des États-Unis d'accroître certaines dépenses publiques et donc le déficit budgétaire. En outre, la tendance est au réamorçage des politiques budgétaires. Après plusieurs années d'austérité, du moins pour certains États, plusieurs organisations internationales dont le FMI et l'OCDE appellent de leurs vœux des relances budgétaires ciblées sur les investissements. Les tensions financières dans certains pays comme l'Italie avec le problème des créances douteuses des banques contribuent à l'augmentation des taux au sein de la zone euro surtout qu'elles se doublent de fortes incertitudes électorales et institutionnelles.

LA REPRISE DES TAUX SERA-T-ELLE FORTE ET DURABLE ?

L'augmentation des prix est encore très liée à l'évolution des prix de l'énergie. Du fait de l'importance du chômage dans plusieurs pays de la zone euro, la transmission de l'inflation des prix des biens à celle des salaires est, pour le moment, limitée. Les surcapacités de production demeurent importantes pour les biens industriels ce qui limite d'autant les relèvements de prix. Plusieurs facteurs structurels pèsent, par ailleurs, durablement sur les prix. Le vieillissement freine la demande en biens quand l'économie digitale, avec des coûts marginaux nuls ou quasi nuls, est, par nature, déflationniste. Le développement d'une consommation de l'usage qui remplace celle de l'achat et des plateformes collaboratives est également un frein aux augmentations des prix en réduisant la demande finale et en accentuant la concurrence.

Les banques centrales ne laisseront pas les taux s'emballer faute de quoi plusieurs États seraient dans l'incapacité de faire face à leurs échéances pour le remboursement de leur dette. Une augmentation d'un point des taux d'intérêt peut coûter près d'une dizaine de milliards d'euros pour des États fortement endettés comme la France ou l'Italie. Pour enrayer la hausse, les banques centrales pourraient accroître leurs achats de titres.

Le scénario d'une hausse progressive et maîtrisée des taux reste le scénario le plus crédible. Certes, ce scénario pourrait être remis en cause en cas de grave crise. Si l'Italie se révélait ingouvernable ou si la recapitalisation de ses banques apparaissait compliquée à mener, il est fort probable que les tensions sur les taux s'accroîtraient.

ASSURANCE-VIE ET LIVRET A, LE RETOUR DE LA DÉCOLLECTE

Au mois d'octobre, le Livret A comme l'assurance-vie ont connu une décollecte. Après sept mois consécutifs de collecte positive, le Livret A a, en effet, enregistré, au mois d'octobre, une décollecte de 1,02 milliard d'euros. Il fallait remonter au mois de novembre 2015 pour enregistrer un tel recul. Avec le LDD, la décollecte est de 1,55 milliard d'euros soit un niveau pas rencontré depuis le mois d'octobre dernier. Ce mouvement de décollecte efface presque tous les gains des sept derniers mois. Sur l'année, la collecte reste positive de 140 millions d'euros pour le Livret A et le LDD (et de 1,23 milliard d'euros pour le Livret A).

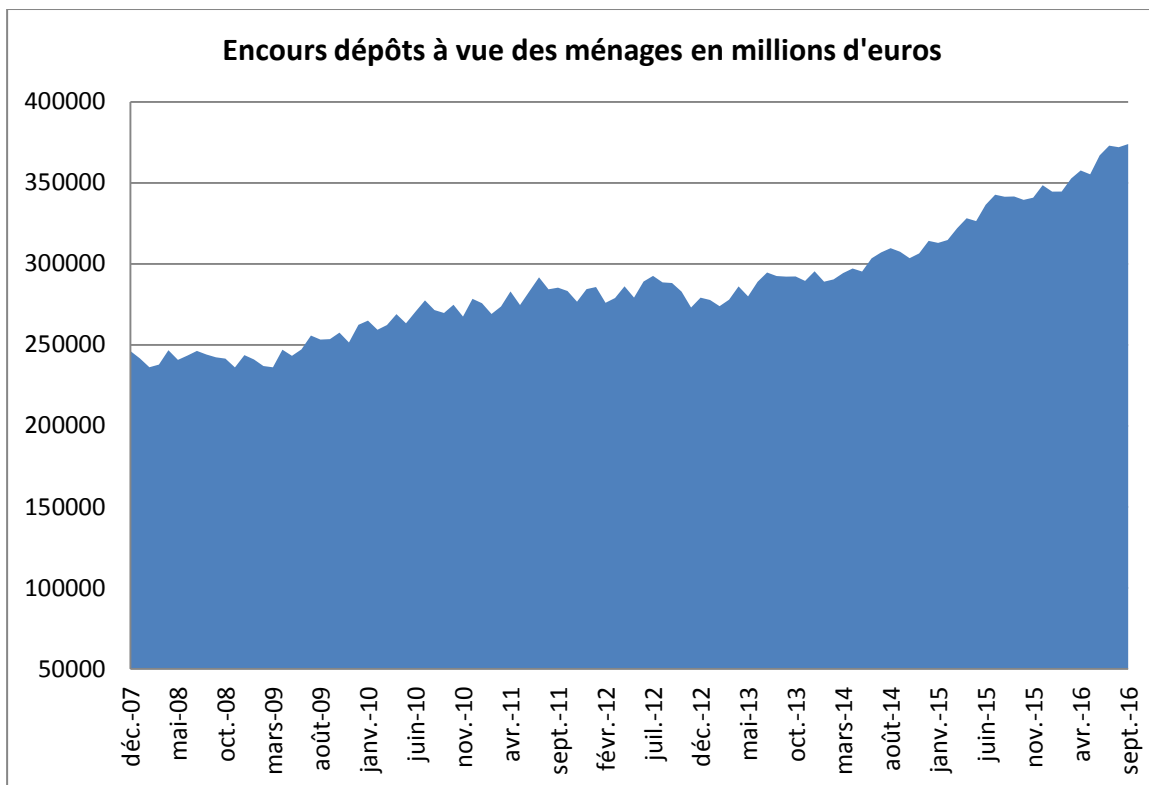
Pour l'assurance-vie, la dernière décollecte datait du mois de décembre 2013. En octobre, le montant des rachats a excédé les versements de cotisations de 100 millions d'euros.

La polémique liée à la loi Sapin II avec les mesures exceptionnelles en cas de crise financière a sans nul doute pénalisé, au mois d'octobre, la collecte de l'assurance-vie. La communication sur l'éventuelle baisse du rendement des fonds euros, doublée des nombreuses incertitudes politiques et économiques, a incité les détenteurs à accroître, en octobre, les rachats sur ce placement.

À l'automne, les ménages doivent faire face à des dépenses incontournables comme le paiement du dernier tiers provisionnel (en septembre) et celui des impôts locaux (octobre et novembre). Les ménages doivent également absorber les coûts des rentrées scolaires et, le cas échéant, préparer la succession de vacances (Toussaint et fin d'année). Cela a joué évidemment pour le Livret A et à titre résiduel pour l'assurance-vie. Les Français prennent également en compte le ralentissement des gains de pouvoir d'achat générés par la baisse du prix du pétrole.

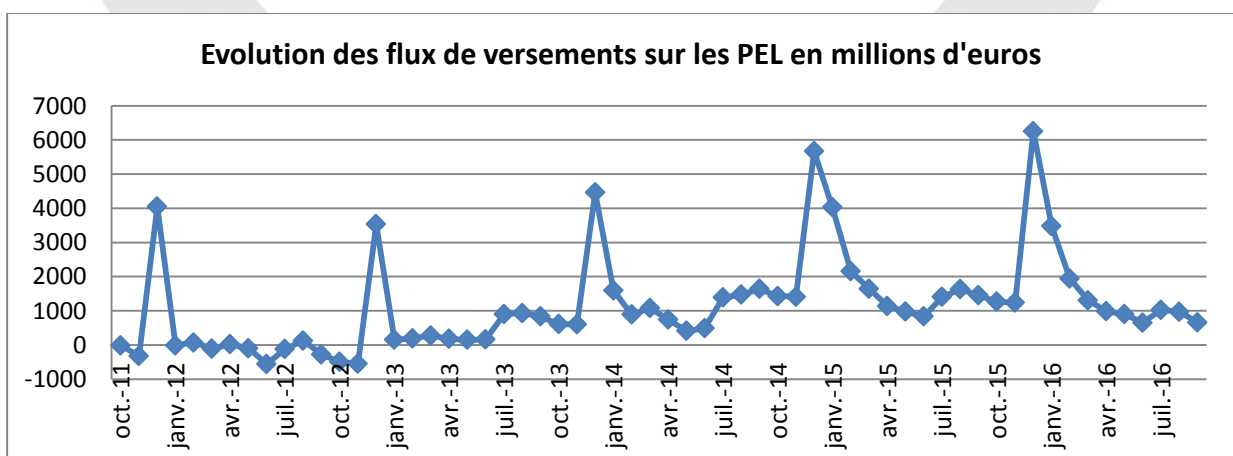
LES DÉPÔTS À VUE, TOUJOURS PLUS HAUTS !

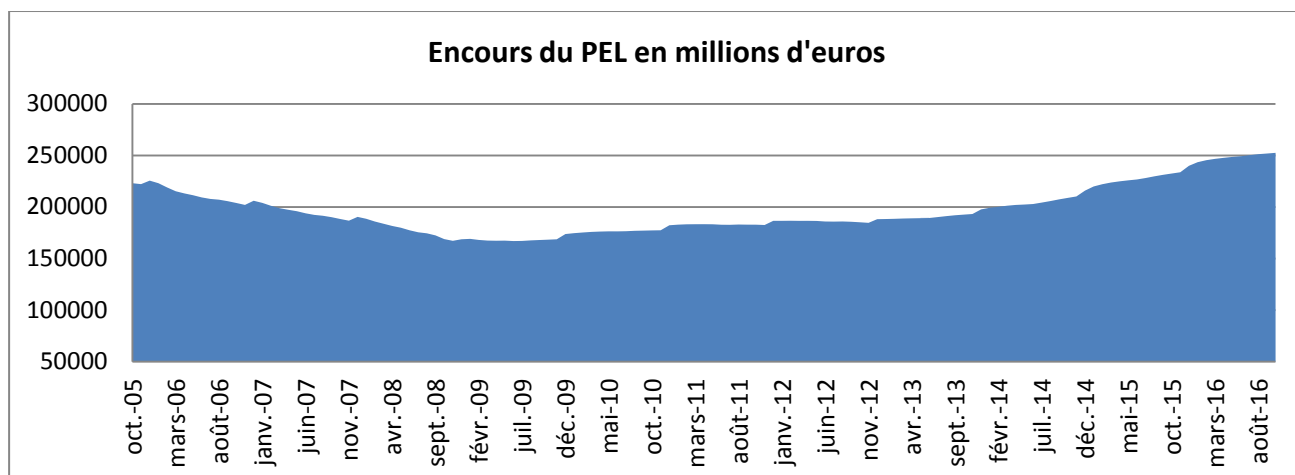
Les ménages ont accru leurs dépôts à vue de 25 milliards d'euros sur les sept premiers mois de l'année. L'encours atteignait 374 milliards d'euros, ce qui constitue un record absolu. Les polémiques sur l'assurance-vie et la baisse des taux conduisent les ménages à laisser toujours plus de liquidités sur leurs comptes courants.



LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT, CROISSANCE STOPPÉE ?

L'épargne logement n'est plus le placement phare qu'il a été jusqu'au mois d'août ; la faute à la baisse de son taux de rémunération. Même si le passage de 1,5 à 1 % ne concerne que les nouveaux plans souscrits après le 1^{er} août de cette année, les ménages ont réduit leurs versements. Au mois d'octobre, ils s'élevaient à 687 millions d'euros après 664 millions d'euros en septembre contre 1,027 milliard d'euros au mois de juillet et 3,481 milliards d'euros au mois de janvier. Depuis un an, les versements mensuels étaient toujours supérieurs à 1 milliard d'euros (les mois de décembre sont atypiques car ils intègrent le versement des intérêts).





L'ACTIONNAIRE INDIVIDUEL, UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION ?

La France compte de moins en moins d'actionnaires individuels. En effet, il n'y aurait, selon une récente enquête Kantar – TNS réalisée pour l'Autorité des Marchés Financiers, plus que 3 millions d'actionnaires individuels contre 7 millions en 2008. Le taux de détention d'action est passé de 13,8 % en 2008 à 6,2 % en mars 2016 (contre 6,6 % en 2015). Ce repli de la possession conduit également à une baisse du nombre de détenteurs de PEA. En mars 2016, seulement 6,8 % des Français détiendraient un PEA contre 7,1 % en 2015. Ce recul est la conséquence de la crise de 2008 et du durcissement de la fiscalité sur les comptes titres en 2012.

Les ménages ne détiennent plus que 10 à 12 % de la capitalisation de la Bourse de Paris contre un tiers en 1970.

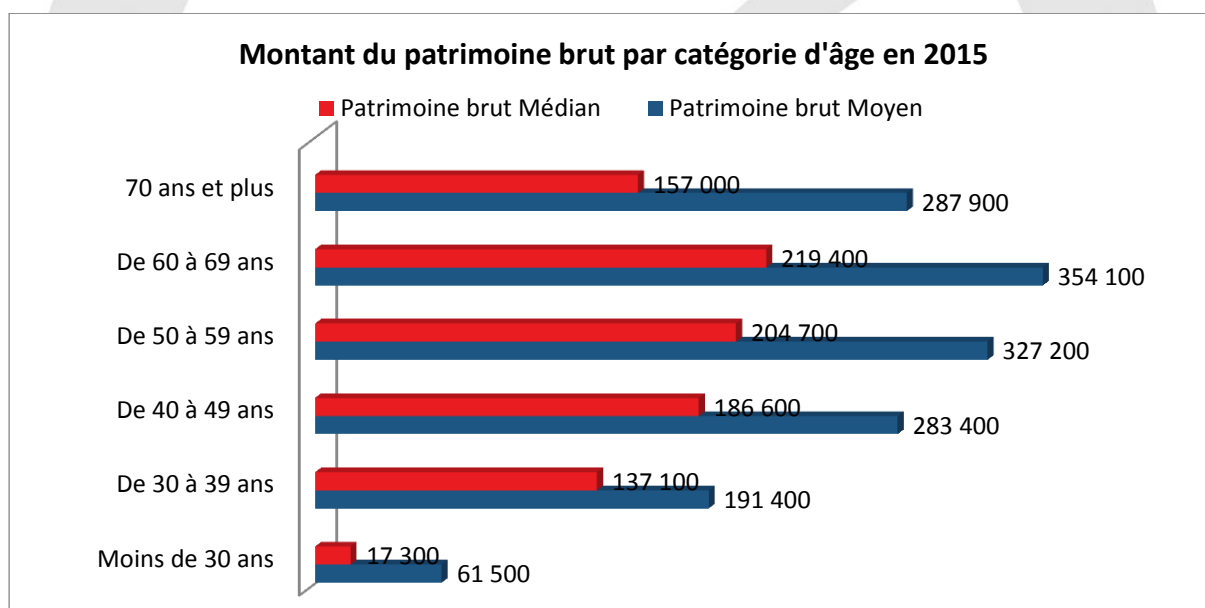
Selon une étude de Havas Paris et Opinion Way publiée au mois de novembre, l'actionnaire individuel est avant tout un homme (pour 72 % des actionnaires) qui vit surtout en Île-de-France (25 % contre 18 % pour l'ensemble des Français). Il est majoritairement actif, contrairement à certaines idées reçues (55 %), diplômé (46 % bac +2 et plus) et appartient à une catégorie socioprofessionnelle supérieure. Ses revenus sont aussi plus élevés que la moyenne (42 000 euros par an en moyenne contre 30 000 euros pour l'ensemble des ménages). 63 % des actionnaires détiennent moins de 5 lignes dans leur portefeuille ; ils privilégient les actions du CAC40 (85 % d'entre eux). Les actionnaires n'échappent pas à la digitalisation. Ils se renseignent de plus en plus sur les sites en ligne avant d'acheter. Même si cela reste marginal, un nombre croissant d'actionnaires réalise ses achats, ses arbitrages, ses ventes directement sur Internet. Il est à noter que si l'actionnaire individuel reste encore plus âgé que la moyenne des Français, depuis quelques années, un rajeunissement est en marche. La part des 65 ans est passée de 38 % en 2014 à 32 % quand celle des moins de 35 ans est passée de 11 à 13 %. 38 % des actionnaires ont moins de 50 ans contre 36 % en 2014. Deux tiers des actionnaires ont acquis leurs actions avant 40 ans en 2015 contre 52 % en 2014. Ce rajeunissement s'accompagne d'un engagement plus important des actionnaires. 55 % d'entre eux conservent leurs actions plus de 5 ans et près de 44 % votent aux assemblées générales contre respectivement 44 % et 35 % en 2014.

MON CHER PATRIMOINE

Début 2015, la moitié des ménages vivant en France possèdent un patrimoine brut supérieur de 158 000 euros (patrimoine médian). Les 10 % les mieux dotés détiennent un patrimoine d'au moins 595 700 euros quand les 10 % les plus modestes ne possèdent au mieux que 4 100 euros de patrimoine. Les 1 % les mieux dotés possèdent, en moyenne, 1,95 million d'euros d'actifs immobiliers et mobiliers.

Si les écarts de revenus sont, en France, limités, rapport de 1 à 7 avant prestations sociales entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres (ratio de 1 à 3,4 après prestations), ils sont évidemment plus importants en matière de patrimoine. Le rapport entre les 10 % les moins biens dotés et les 10 % les mieux dotés était, en 2015, de 1 à 627. Il convient de souligner qu'il était bien plus important au début des années 70 (rapport de 1 à 2000). L'immobilier qui représente plus de 60 % du patrimoine des ménages explique, en grande partie, cet écart.

En France, les 50 % des ménages les mieux dotés possèdent, en 2015, 92 % du patrimoine brut total détenu ; les 10 % les mieux dotés 47 % et les 1 % les mieux dotés 16 %.



LE PATRIMOINE AUGMENTE JUSQU'À 70 ANS

Le patrimoine net (hors remboursement d'emprunts) moyen passe de 37 400 euros pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans à 340 600 euros pour ceux dont la personne de référence a entre 60 et 69 ans, pour retomber à moins de 300 000 euros après 70 ans.

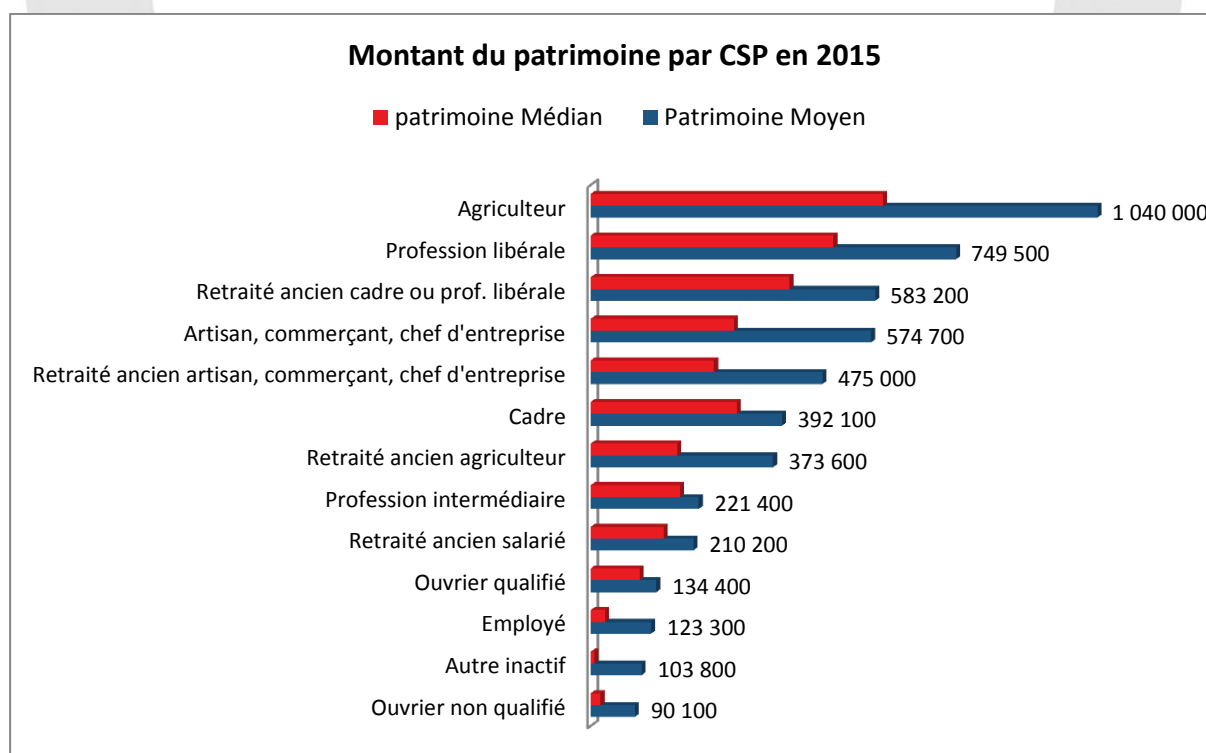
Ce sont, sans surprise, les 60-69 ans qui disposent du patrimoine le plus important. C'est la conséquence de l'accumulation de capital durant toute la vie professionnelle. Par ailleurs, ce sont les générations qui ont profité de la forte croissance et de la forte inflation des Trente Glorieuses. En outre, les actifs immobiliers et financiers se sont

fortement appréciés à partir des années 80 au moment où ces générations entraînent dans une phase de constitution active de leur patrimoine. Le patrimoine des moins de 30 ans est faible, ce qui est assez logique compte tenu de la brièveté de leur carrière professionnelle. Néanmoins, il convient de souligner qu'ils ont entre deux à trois ans de retard par rapport à leurs aînés dans la constitution de leur patrimoine. Ce retard est occasionné par un allongement de la scolarité et par les difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. Le prix élevé de l'immobilier freine, par ailleurs, l'acquisition de leur première résidence principale.

LE PATRIMOINE DÉPEND DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE

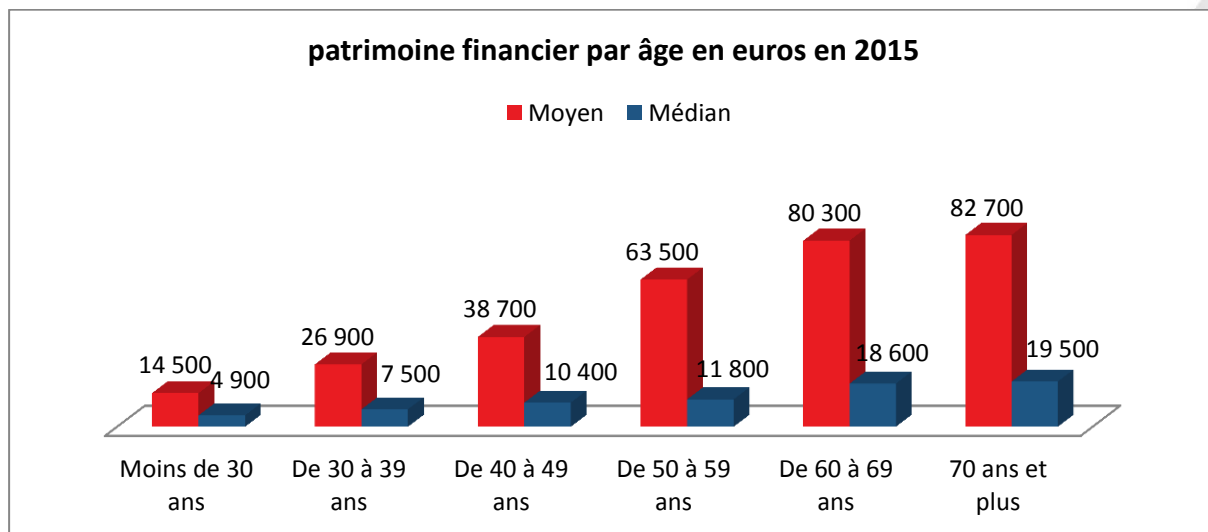
Les chefs d'entreprise, agriculteurs compris, possèdent les patrimoines les plus importants du fait qu'ils sont propriétaires, partiellement ou totalement, de leurs outils professionnels. Les ménages comportant au moins un travailleur indépendant (actif ou retraité) possèdent, en moyenne, d'un patrimoine de 574 900 euros contre 210 800 euros pour le reste de la population. Près du tiers du patrimoine des professions libérales et des indépendants est constitué d'actifs professionnels. Une grande partie de ces actifs est vendue au moment de la cession d'activité. De ce fait, le patrimoine baisse assez fortement autour de 60 ans pour les travailleurs non-salariés (TNS). Ces derniers épargnent plus que les autres catégories sociales du fait du montant plus faible de leurs pensions de retraite. Cette épargne tout le long de la vie professionnelle conduit à augmenter le patrimoine détenu par cette catégorie sociale.

Au sein des salariés, les cadres ont un montant de patrimoine, en moyenne, quatre fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés.

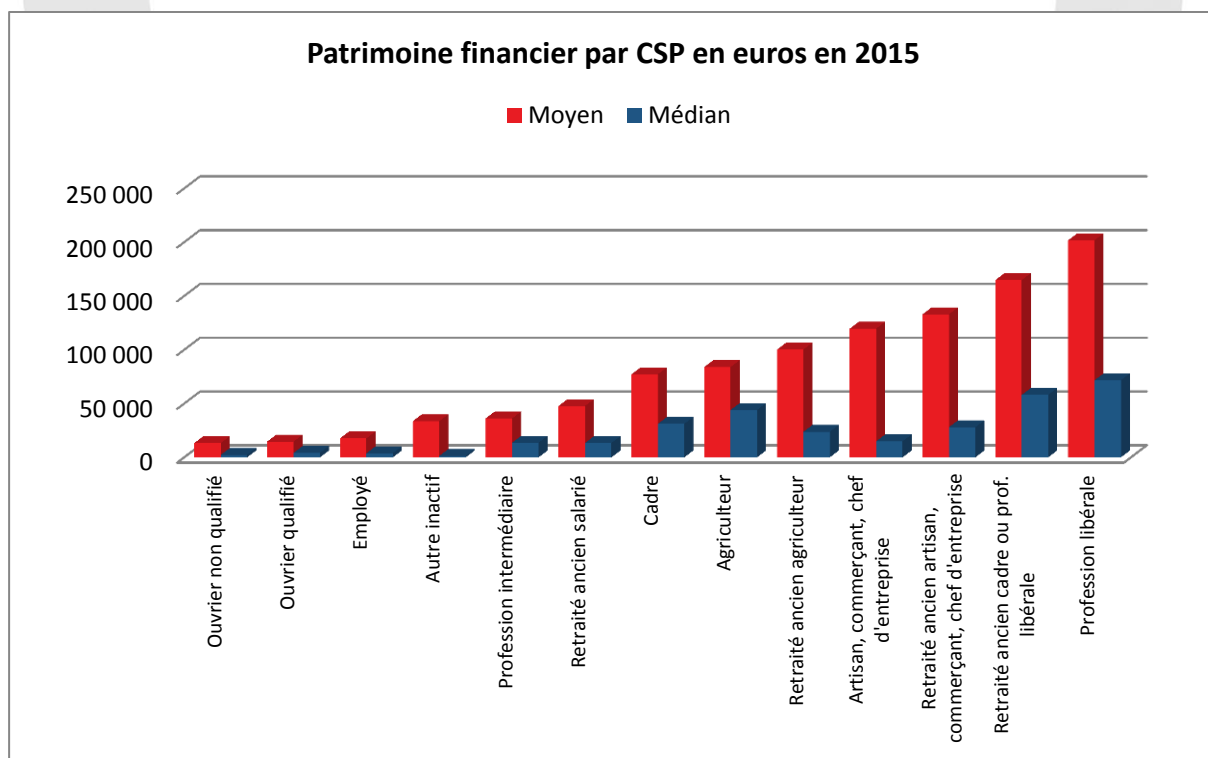


LE POIDS DES ANNÉES FAIT LA FORCE DU PATRIMOINE FINANCIER

C'est à partir de 45 ans, une fois le projet de l'acquisition de la résidence principale engagé que l'on acquiert des produits financiers. L'écart entre patrimoine financier médian et patrimoine financier moyen témoigne de l'existence de fortes inégalités. L'épargne financière est concentrée chez les catégories sociales supérieures.



La possession d'actifs financiers est un marqueur social. Les indépendants et les cadres épargnent du fait de leur niveau de revenus et afin de pallier leur baisse au moment de la cessation d'activité.



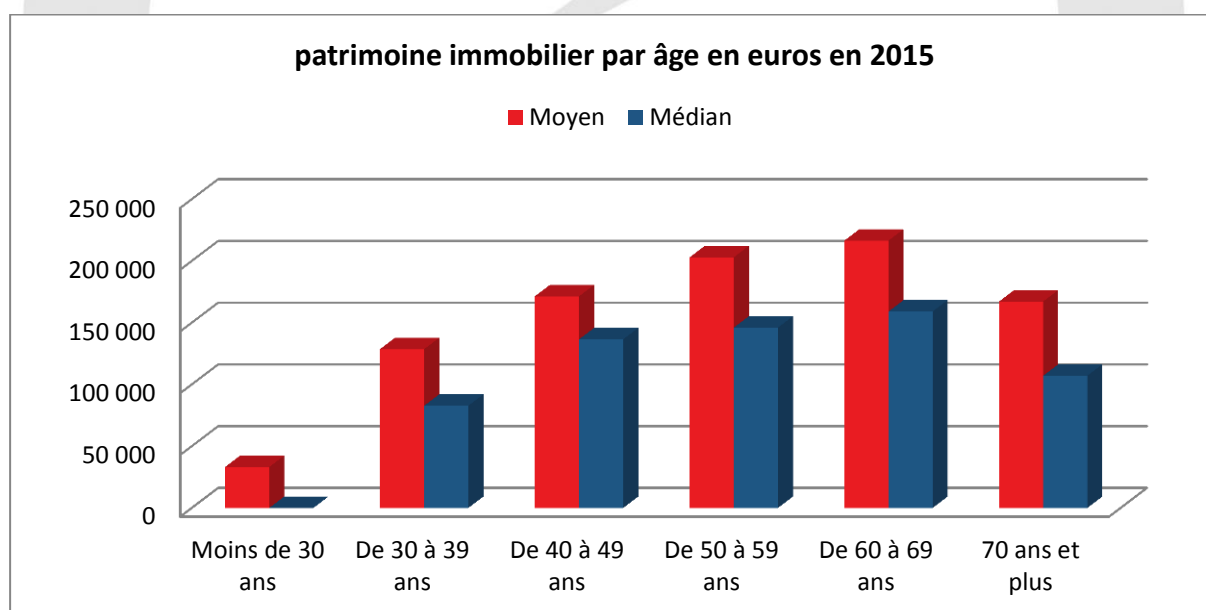
LE PATRIMOINE IMMOBILIER EST PLUS UNIFORMÉMENT DISTRIBUÉ

Plus de 57 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, ce taux monte à près de 75 % chez les retraités. Il est donc assez logique que le patrimoine immobilier soit réparti plus uniformément que le patrimoine financier.

En 2015, comme en 2010, le patrimoine des ménages est à 61 % constitué de biens immobiliers. Pour la moitié des ménages détenteurs de biens immobiliers, ces derniers représentent 80 % de leur patrimoine. La résidence principale représente 85 % de la valeur des biens immobiliers possédés par les ménages.

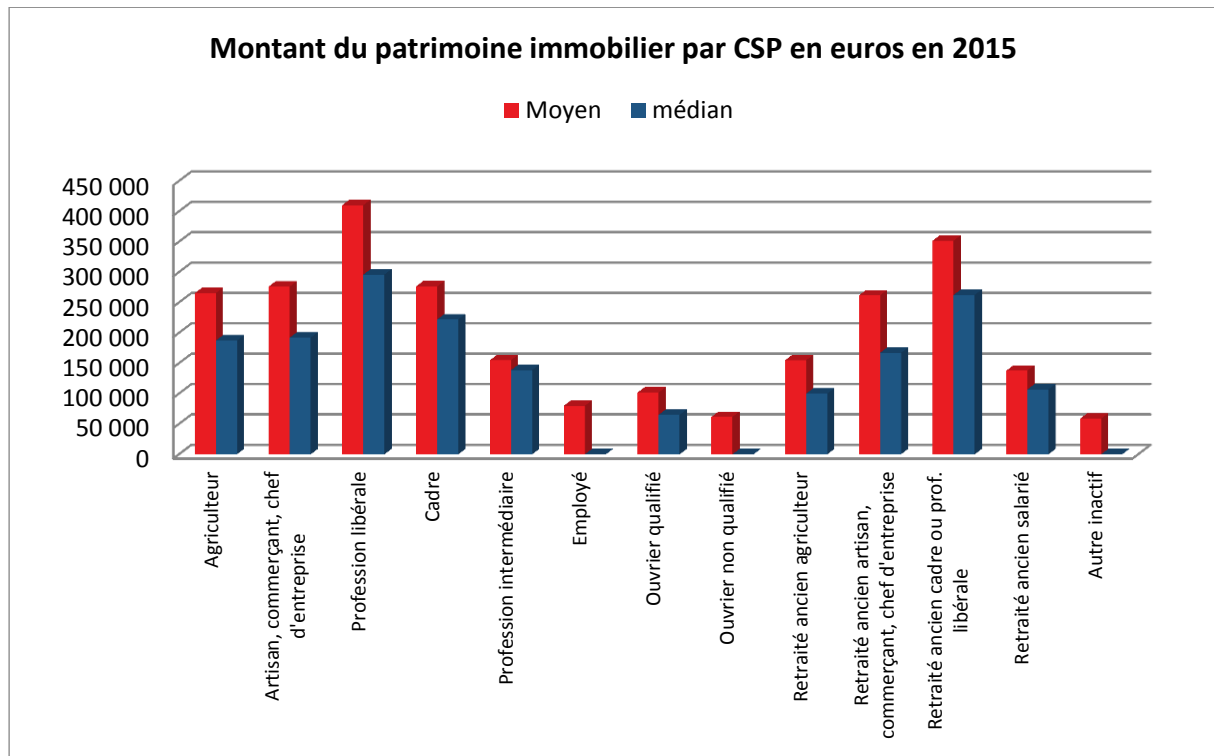
Pour les ménages aisés, la possession d'un bien immobilier est la règle. 95 % des 10 % les mieux dotés en patrimoine sont propriétaires de leur résidence principale. Il convient de souligner qu'un tiers des propriétaires sont en situation d'accédant et doivent donc rembourser leurs emprunts. Quand on déduit les remboursements à réaliser, le niveau de patrimoine entre propriétaire et locataire se rapproche (de 1 à 7, il passe de 1 à 3).

Pour les ménages les plus jeunes, moins de 30 ans, l'immobilier représente 70 % de la valeur de leur patrimoine privé brut. En cinq ans, ce ratio a progressé de 5 points. Cela est tout à la fois la conséquence de l'appréciation de l'immobilier et de l'appétence des jeunes ménages pour l'acquisition de leur résidence principale.



Les ouvriers et les employés sont les catégories les moins bien dotées en patrimoine immobilier en raison de leurs faibles revenus et du fait qu'ils ne bénéficient que de faibles successions.

Les écarts entre patrimoine moyen et patrimoine médian par CSP sont, en leur sein, assez faibles excepté pour les ouvriers. Ce résultat est lié à la grande diffusion des biens immobiliers au sein de la population.



LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Le crédit à la consommation a connu une forte baisse à partir de 2008. La crise et le durcissement de la législation expliquent cette rupture. La baisse des taux depuis trois ans a inversé la tendance de repli.

Au second trimestre 2016, la progression a été de 5,6 % faisant suite à une augmentation de 4,6 % au premier trimestre. Si l'Espagne et l'Italie connaissent des progressions plus fortes qu'en France, en revanche, en Allemagne, la hausse est un peu plus mesurée.

Le crédit à la consommation a un fort effet sur la demande des ménages en biens, en particulier en ce qui concerne les voitures. La progression des immatriculations de véhicules neufs est en grande partie liée au redécollage des crédits-bails (ou locations avec option d'achat – LOA). L'encours des locations avec option d'achat est en hausse continue depuis le début des années 2000. Les encours ont été multipliés par près de six en quinze ans. Le risque sur ces crédits est assez faible car les ménages qui y recourant ont, en moyenne, un niveau de revenus supérieur à la moyenne.

La France bénéficie d'un contexte porteur en matière de crédits à la consommation avec des taux qui sont inférieurs en moyenne de 170 points de base à la moyenne de la zone euro.

ÉPARGNEZ PRATIQUE

L'ÉPARGNE SOCIALE ET SOLIDAIRE

À compter du 1^{er} janvier 2017, le Livret de Développement Durable sera rebaptisé Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), preuve étant que l'épargne sociale et solidaire infuse dans tous les compartiments de l'épargne française.

Selon certaines sources, l'épargne sociale et solidaire représenterait près de 8,5 milliards d'euros sur un total de 4 000 milliards d'euros d'épargne financière.

L'épargne sociale et solidaire qui est à la mode est un concept, source de confusion. Elle ne doit pas être confondue avec l'Investissement Socialement Responsable qui correspond à une méthode de sélection des entreprises en fonction non seulement de leur performance financière mais aussi d'une appréciation de leur comportement éthique, social et environnemental. La finance solidaire vise à financer des activités choisies en fonction de leur utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale ou de développement durable.

QU'EST-CE QUE C'EST, L'ÉPARGNE SOCIALE ET DE PARTAGE ?

Un épargnant peut décider de financer une association, un organisme, une entreprise qui remplit des missions sociales : faciliter l'accès à l'emploi ou au logement, l'aide aux handicapés, l'aide aux enfants défavorisés. Cela peut concerner des opérations de financement d'énergies renouvelables ou l'agriculture biologique.

Plusieurs acteurs interviennent en matière de finance sociale et solidaire : les acteurs de terrain (associations, fondations, sociétés coopératives de capital-risque ou financières, foncières, clubs d'investisseurs...) qui, grâce à cette épargne, financent des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Il faut également mentionner le rôle des compagnies d'assurances, des mutuelles, des institutions de prévoyance des banques et des sociétés de gestion qui orientent une partie de l'épargne vers les acteurs dits de terrain et qui assurent la gestion, et/ou la commercialisation de produits solidaires.

En 2015, presque 50 % (47,7 %) des fonds collectés sont dédiés à la lutte contre l'exclusion et au soutien de l'insertion par l'emploi. Viennent ensuite des actions à caractère social – soin aux personnes âgées ou en situation de handicap – et écologique à hauteur de 18 % et 16,5 % respectivement.

L'épargne sociale et solidaire transite essentiellement à travers trois canaux :

- L'épargne salariale solidaire (5,2 milliards d'euros)
- Les livrets et les comptes solidaires (2,27 milliards d'euros)
- L'épargne investie dans le capital d'entreprises solidaires (540 millions d'euros).

LE CANAL NUMÉRO 1, L'ÉPARGNE SALARIALE

Principal vecteur de l'épargne solidaire, les deux dispositifs d'épargne salariale (PERCO & PEE) offrent l'accès à des supports d'investissement solidaires (FCPE solidaires). Les salariés peuvent affecter leur épargne salariale sur de tels fonds où une partie des plus-values est distribuée à des entreprises solidaires. Plus de 500 000 salariés effectueraient des placements solidaires via leur épargne salariale.

LES LIVRETS ET LES COMPTES D'ÉPARGNE SOLIDAIRES

Les épargnants qui souhaitent affecter une partie de leurs gains au profit de structures menant des activités sociales peuvent souscrire des placements dits de partage (livrets, Organismes de Placement Collectif, comptes à terme). Les souscripteurs peuvent donner tout ou partie de leur rémunération (intérêts, dividendes) à une association de leur choix. Si l'association est habilitée à délivrer un reçu fiscal, ils peuvent bénéficier de la fiscalité applicable aux dons (réduction d'impôt variant de 66 % à 75 % en fonction de l'association de la somme versée).

Dans le cas des placements solidaires non réglementés, les épargnants peuvent profiter d'un régime fiscal incitatif. Ainsi, les sommes reversées ne donnent lieu qu'à une imposition de 5 % en lieu et place de 24 % pour les intérêts des comptes sur livret. En revanche, il n'y a pas de ristourne sur le prélèvement social dont le taux est de 15,5 %.

LE LIVRET A ET LE LDD SE METTENT À L'HEURE DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

La loi Sapin II prévoit, en effet, qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 les titulaires de Livret A et de LDD rebaptisé Livret de développement durable et solidaire pourront affecter une partie de leur épargne à une entreprise de l'univers social et solidaire. Une liste d'associations et de structures sera établie par les pouvoirs publics.

L'ACTIONNARIAT SOLIDAIRE

L'actionnariat solidaire permet à l'épargnant d'investir directement dans des projets à vocation sociale ou par le biais d'intermédiaires spécialisés.

Sur le plan fiscal, la souscription d'actions ou de parts sociales dans une entreprise solidaire donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu égal à 18 % du montant de la souscription dans la limite de 10 000 euros, à condition de conserver le placement pendant une durée minimum de 5 ans, ce qui n'est pas sans risque. Par ailleurs la souscription donne droit à une réduction au titre de l'ISF égale à 50 % du montant de la souscription dans la limite de 45 000 euros par foyer fiscal sous réserve, là encore, de conserver le placement au moins 5 ans.

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE ET LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE

Les ménages peuvent également accéder à l'épargne sociale et solidaire via l'assurance-vie. Trois formules existent : les fonds en euros partiellement solidaires,

les unités de compte solidaires et les contrats « de partage » (des frais ou des performances) avec des structures solidaires.

LES CONTRATS VIE GÉNÉRATION

Créés en 2014 ils permettent de bénéficier d'une fiscalité avantageuse lors de la transmission. Les capitaux versés avant 70 ans et transmis aux bénéficiaires en cas de décès sont taxés après application d'un abattement de 20 %. Ces sommes sont ensuite exonérées de droits à hauteur de 152 500 € par bénéficiaire, puis taxées à 20 % jusqu'à 700 000 €, et à 31,25 % au-delà. En contrepartie, 33 % de l'épargne doit être investie dans des PME (Petites et moyennes entreprises), du logement intermédiaire ou dans l'économie solidaire, et aucune garantie sur le capital n'est accordée.

L'ÉPARGNE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LES PLATEFORMES DE CROWDFUNDING

Depuis quelques années, plusieurs plateformes collaboratives se sont développées afin de permettre aux épargnants de s'engager dans des projets solidaires. Le crowdfunding permet d'associer au plus près les donateurs. Parmi ces plateformes figurent Arizuka qui permet de financer des projets liés à l'innovation et la solidarité, Bulber qui vise à encourager les initiatives de solidarité internationale. Babeldoor est une plateforme participative et solidaire visant à favoriser la concrétisation de projets engagés, créatifs, culturels socialement utiles. Blue Bees met en relation les internautes soucieux de placer leur argent dans des projets vertueux et des entrepreneurs sociaux de pays en voie de développement. AG2R LA MONDIALE, actionnaire du Cercle de l'Épargne a également lancé une plateforme « Voile Solidaire » pour faciliter le financement de projets de voile sportive.

LE COIN DE LA RETRAITE

LA SILVER-ÉCONOMIE EST-ELLE L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ?

Cet article reprend l'intervention effectuée au salon de la silver-économie à la Porte de Versailles par Philippe Crevel le 15 novembre dernier.

Le mot « silver-économie » a plusieurs significations. Il renvoie à une partie de la population mais en la matière les frontières sont mal définies. Est-ce simplement les retraités, les personnes de plus de 55 ans voire de 50 ans ? En fonction du critère retenu, c'est entre un cinquième à 40 % de la population qui peut être concerné. Avec l'augmentation du nombre de retraités de plus de 10 millions en moins de 30 ans, la question de la prise en compte des besoins de cette population sera de plus en plus importante. En outre, compte tenu du pouvoir d'achat des retraités, ces derniers constituent des consommateurs recherchés.

Cette population est loin d'être homogène. Entre les seniors en activité et les personnes en état de dépendance, les situations ne sont évidemment pas comparables. La silver-économie est le secteur d'activité qui propose des solutions en termes de biens et de services aux seniors. Peuvent être ainsi associés à la silver-économie, évidemment le secteur de la santé en sens large du terme (allant des services de santé jusqu'à la pharmacie), les services à la personne, les loisirs, les activités liées aux transports mais aussi ceux concernant la construction. Une grande partie de l'économie peut être rangée sous le terme de silver-économie. De plus en plus, se distinguent de ce vaste ensemble les entreprises qui développent des produits spécifiques pour les seniors. Certaines d'entre elles exploitent les possibilités offertes par le digital à travers notamment les objets connectés. La composante « innovation » est particulièrement importante.

Au-delà de cette vision entrepreneuriale, la silver-économie, c'est aussi le fait qu'un nombre croissant d'actifs aura plus de 50 ans. Plus de 27 % des actifs sont déjà dans ce cas. Le vieillissement de la population active est un défi à relever tant sur le plan macroéconomique que sur le plan microéconomique. Les entreprises comprennent des salariés dont l'âge varie de 18 à 67 ans. La pyramide des âges des salariés comporte un nombre croissant de plus de 50 ans ce qui n'est pas sans conséquence sur la diffusion de l'innovation. Cette situation peut générer de l'incompréhension chez les salariés les plus jeunes, ces derniers pouvant avoir l'impression que leur ascension sociale est freinée par la présence dans les strates supérieures de nombreux baby-boomers. Pour les entreprises, le vieillissement du personnel pose le problème de l'adaptation des postes de travail et des missions. Il soulève aussi la question de la productivité et de la motivation au travail. Un salarié de plus de 50 ans, surtout dans le cadre d'activités répétitives, peut éprouver de l'ennui. La santé physique et morale des seniors au travail est également un élément à prendre en compte. Avec le passage de la retraite à 62 ans, les dépenses d'invalidité ont augmenté de plus de 2 milliards d'euros.

La silver-économie, c'est donc la prise en compte de la modification de la structure de la population active. Le développement du cumul emploi-retraite, celui à concrétiser de la retraite progressive et la poursuite de l'augmentation des activités de conseil pour les plus de 50 ans constituent autant de facteurs à suivre.

La silver-économie est considérée par de nombreux experts comme une importante source d'emplois. Évidemment, cela suppose au préalable qu'ils rencontrent une demande solvable. Il est souvent mis en avant que les retraités pourraient épargner moins et bénéficier de nouveaux services et de nouveaux biens. Ils sont des consommateurs très convoités d'autant plus qu'ils ont un pouvoir de prescription important sur les autres catégories de la population (enfants, petits-enfants voire parents).

La Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) du Ministère des affaires sociales considère que la silver-économie pourrait générer 300 000 créations d'emplois nettes, en France, d'ici à 2020.

L'HABITAT AU CŒUR DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA SILVER-ÉCONOMIE

Les seniors ont tendance à changer de logement au moment du départ à la retraite ce qui génère un flux de consommation important. Par ailleurs, les logements doivent être adaptés aux éventuels problèmes de mobilité que peuvent rencontrer des personnes âgées. Les ascenseurs destinés à des maisons individuelles se vendent de plus en plus. Sur 530 000 ascenseurs installés, 30 000 sont à usage domestique. Ce nombre devrait passer à 70 000 dans les prochaines années.

Le développement de la domotique avec une gestion de plus en plus connectée des équipements est incontournable. La surveillance à distance avec une intégration de services médicalisés sera associée au logement des seniors surtout en cas de problèmes de santé.

LA SANTÉ AU CŒUR DE LA SILVER-ÉCONOMIE

Avec le vieillissement, les dépenses de santé augmentent de manière exponentielle. Il faudra améliorer l'offre de soins tout en essayant de maîtriser les dépenses. Auxiliaires de vie, aides-soignants et infirmiers comptent parmi les métiers qui gagneraient le plus d'emplois avec environ 300 000 créations nettes d'ici 2020. Face au développement de certaines pathologies, l'effort de recherche devrait rester important avec, à la clef, certaines de nouvelles découvertes associant génétique, nanotechnologies et digital. Tant sur la prévention qu'en matière de diagnostic et dans le domaine des traitements, des avancées sont attendues dans les prochaines années.

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Les seniors sont des consommateurs à ne pas négliger : ils assurent 54 % des dépenses de biens et services. Du fait du vieillissement de la population, la demande d'aménagement du domicile, de produits et de services liés à l'autonomie devrait doubler en l'espace de 20 ans. Mais la silver-économie ne se limite pas à la perte d'autonomie. Elle recouvre aussi de nouveaux comportements et besoins des baby-boomers à la retraite.

LES START-UP AU SERVICE DE LA SILVER-ÉCONOMIE

En France, plus de 200 start-up interviennent sur le créneau de la silver-économie. La filière de la silver-économie pourrait, selon certains experts, dépasser les 100 milliards d'euros en France en 2020.

La complexité du marché de la silver-économie tient à l'absence de définition et au fait que le senior refuse par nature d'être étiqueté « personne âgée ». Le senior se considère avant tout comme un actif qui a arrêté de travailler. Il entend autant que possible maintenir ses habitudes passées de consommation. Il est plus « adulescent » que « retraité ». Il récuse le marketing trop typé. S'il a des demandes différentes de ses enfants, il n'entend pas qu'elles soient trop affichées. La silver-économie ne peut donc que se définir en creux. Elle est une activité qui se greffe sur d'autres mais pas en soi un secteur autonome.

PREMIER ÉTAT DES LIEUX DES COMPTES PERSONNELS DE PÉNIBILITÉ

512 162 salariés disposent d'un Compte prévention pénibilité à la fin de la première année de leur mise en œuvre. La grande majorité des titulaires sont des hommes et 76 % ont entre 41 et 55 ans. Les salariés déclarés exposés représentent 2,2 % de la population totale).

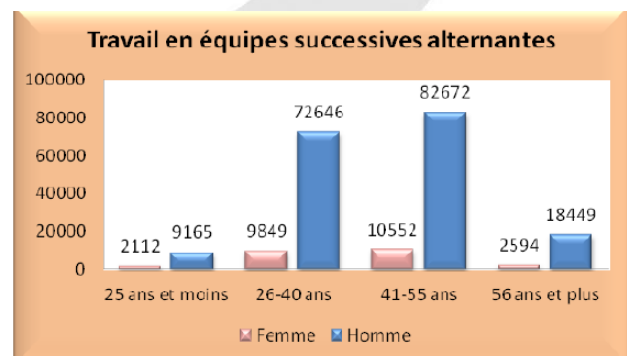
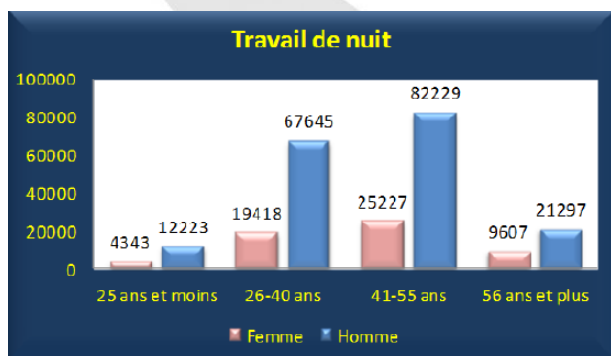
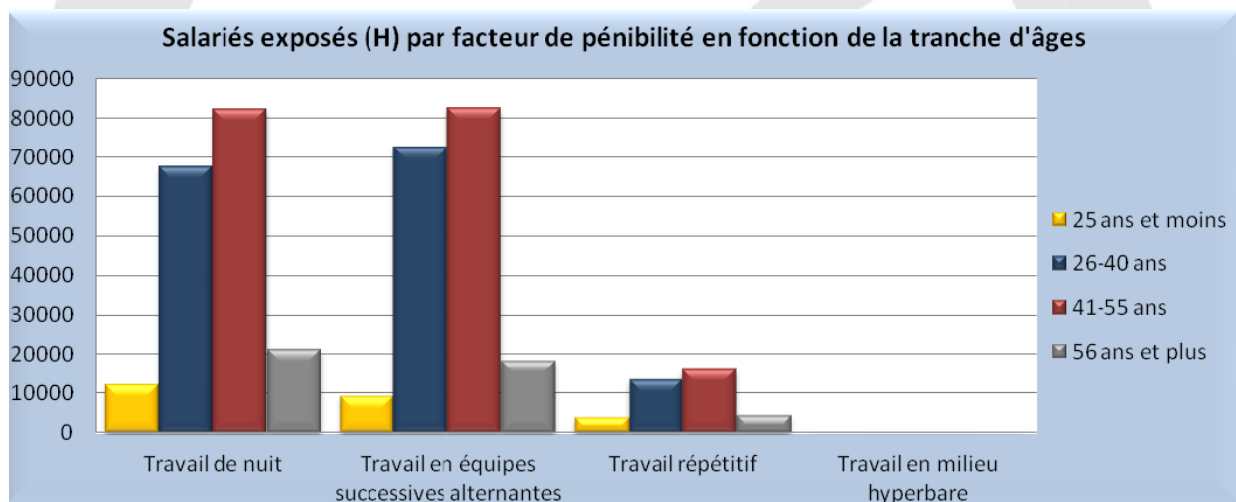
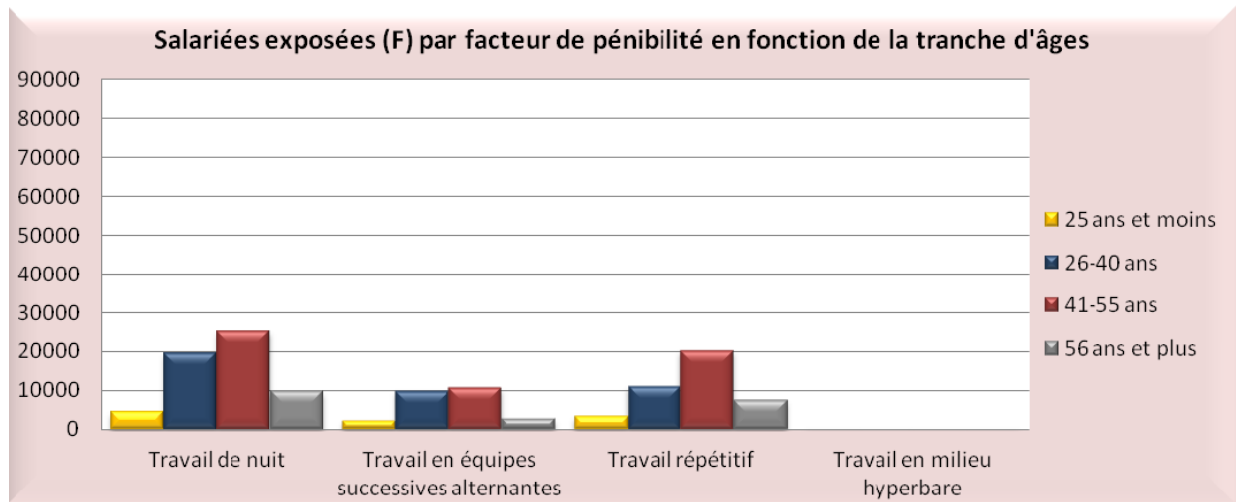
Âge en 2015	Salariés déclarés à la pénibilité*			Effectifs totaux**			Part des salariés déclarés sur les effectifs totaux		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
25 ans et moins	12 671	31 898	44 569	2 048 314	2 057 786	4 106 100	0,6%	1,6%	1,1%
26-40 ans	39 443	152 264	191 707	3 829 968	4 487 801	8 317 769	1,0%	3,4%	2,3%
41-55 ans	53 361	170 491	223 852	3 528 245	4 062 693	7 590 938	1,5%	4,2%	2,5%
56 et plus	15 655	34 071	49 726	1 240 104	1 411 886	2 651 990	1,3%	2,4%	1,5%
Total	121 130	388 724	509 854	10 646 631	12 020 166	22 666 797	1,1%	3,2%	2,2%

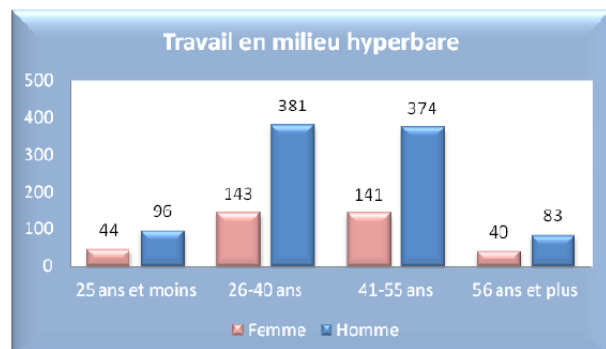
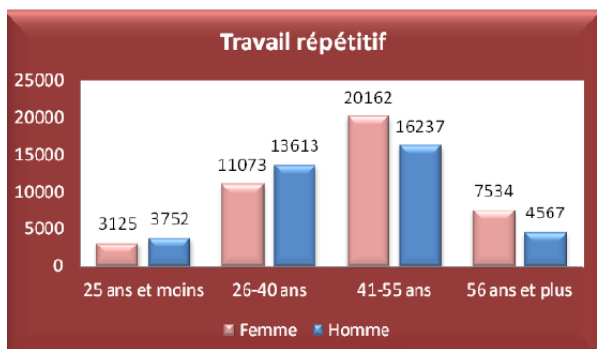
* Source : CNAV, Infocentre pénibilité SIPP

** Champ : Salariés âgés de 16 à 70 ans en 2015 déclarés exposés à la pénibilité

Pour 2015, seuls quatre facteurs de pénibilité étaient pris en compte : travail de nuit, travail en équipes successives, travail répétitif et travail en milieu hyperbare. Six nouveaux critères sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2016 : agents chimiques dangereux, températures extrêmes, bruit, manutention manuelle de charges, postures pénibles et vibrations mécaniques.

En 2015, la quasi-totalité des expositions (94 %) sont des périodes mono-risque : c'est-à-dire que les salariés concernés ont déclaré qu'ils n'étaient exposés qu'à un seul risque.





Plus de 500 000 points ont été distribués en 2015. 70 % des titulaires ont accumulé au moins quatre points durant l'année 2015. La grande majorité (86 %) des entreprises déclarantes sont des petites et moyennes entreprises ayant moins de 300 salariés. Les entreprises ayant déclaré des salariés exposés aux facteurs de pénibilité en vigueur représentent 1,7 % du total des entreprises françaises considérées.

LE DOSSIER DU MOIS :

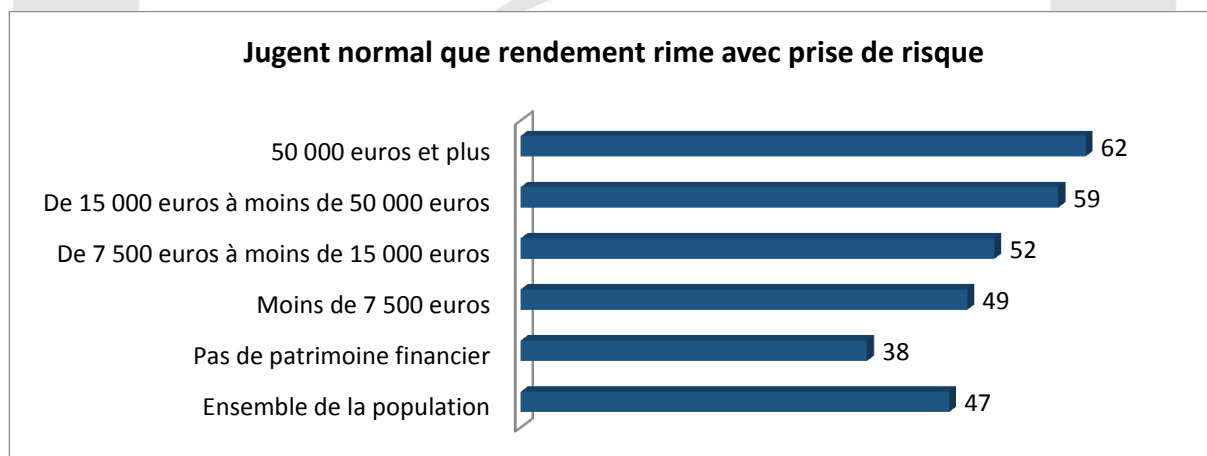
ÉPARGNE, RETRAITE ET PATRIMOINE FINANCIER

Après s'être intéressées l'influence que peut avoir le revenu sur le comportement et les attentes des Français en matière d'épargne et de retraite, les équipes du Cercle de l'Épargne examinent à présent l'incidence que peut avoir la détention ou non d'un patrimoine financier en la matière à partir de l'analyse ciblée des résultats de l'enquête 2016, les Français, leur épargne et leur retraite.

COMMENT LA DÉTENTION D'UN PATRIMOINE FINANCIER INFLUENCE SON RAPPORT À L'ÉPARGNE

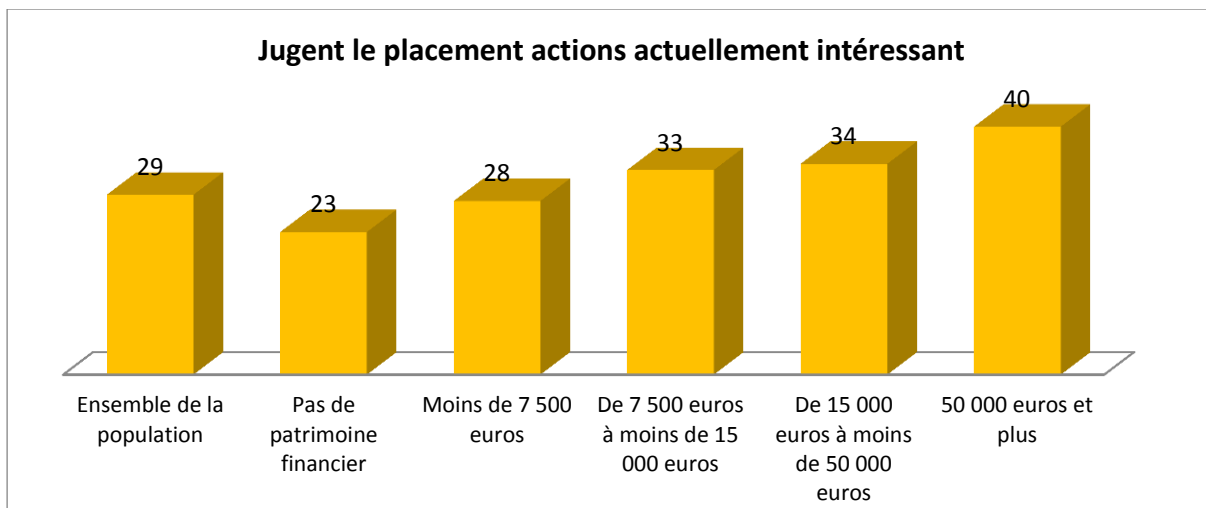
LA PRISE DE RISQUE MIEUX PERÇUE PAR LES DÉTENTEURS D'UN PATRIMOINE FINANCIER

Plus les ménages sont dotés d'un patrimoine financier important et plus ils estiment normal que les placements financiers comportant un peu plus de risques évoluent vers un meilleur rendement. Cette acceptation du risque est en phase avec la composition du patrimoine des personnes les mieux dotées. Les ménages à faible patrimoine privilégient la liquidité et la sécurité. Pour des raisons fiscales, les détenteurs de patrimoine important mettent prioritairement en avant la stabilité des rendements afin de pouvoir s'acquitter de l'ISF.



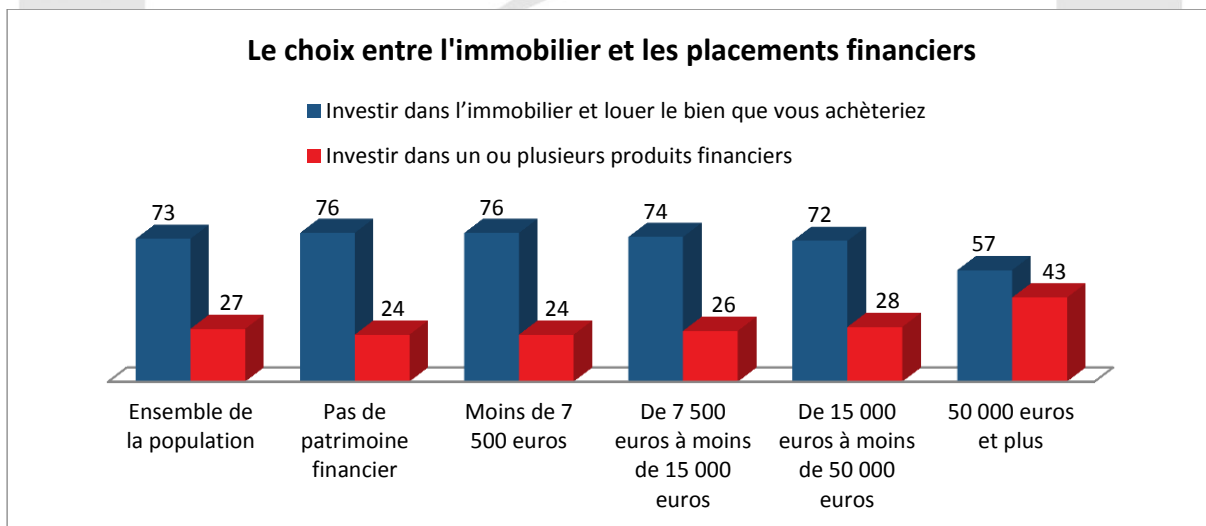
LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES CHEZ LES DÉTENTEURS DE PATRIMOINE IMPORTANT

Assez logiquement, les ménages dotés d'un patrimoine financier conséquent sont plus nombreux à valider le placement « actions ». Le patrimoine financier étant concentré entre les mains d'une population âgée, issue des CSP + (cf. *article précédent* « *Mon cher patrimoine*), les détenteurs disposent d'une meilleure connaissance des produits. L'épargne financière venant généralement compléter un patrimoine immobilier, les détenteurs d'un patrimoine financier sont, par ailleurs plus à même à diversifier leurs placements.



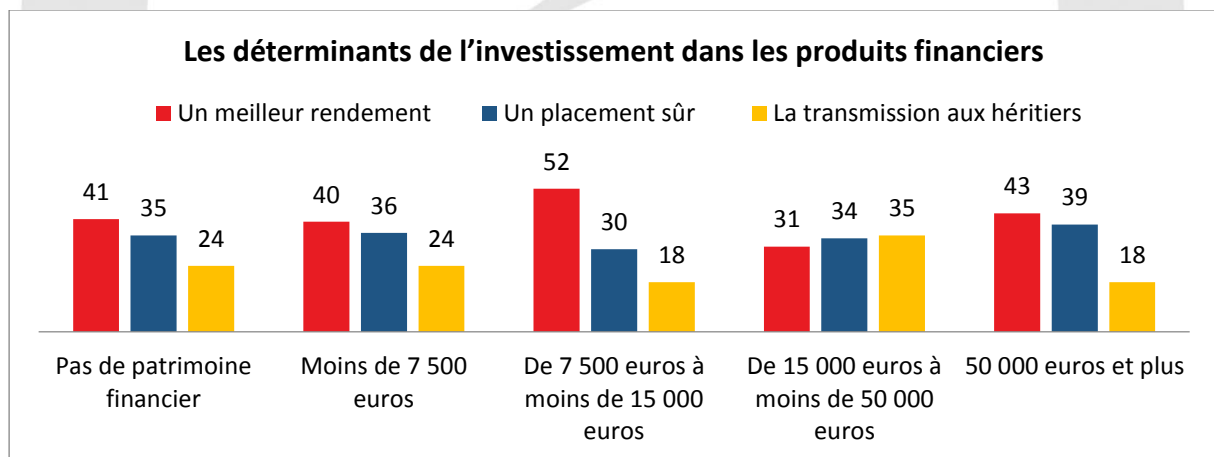
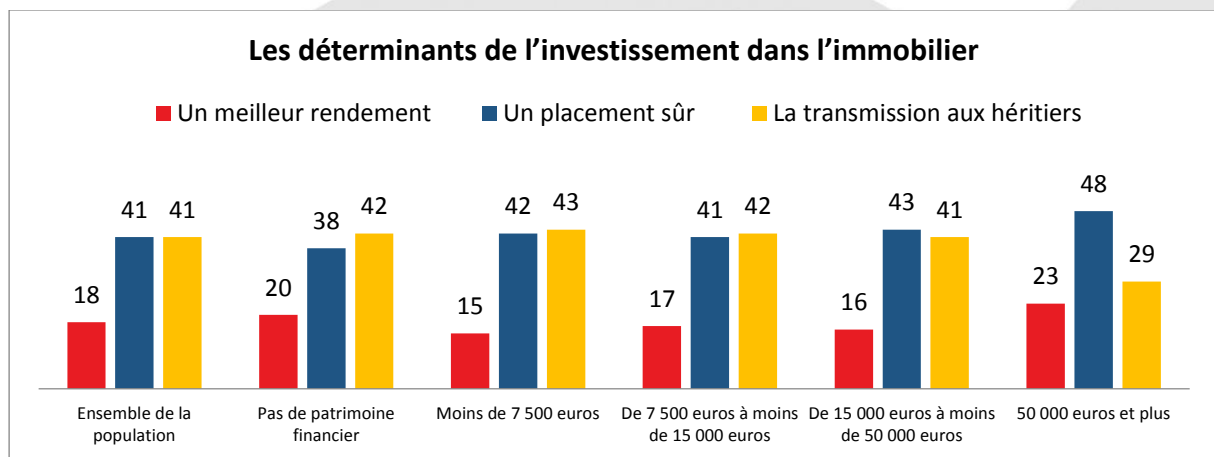
LA CULTURE DE L'ÉPARGNE FINANCIÈRE AMOINDRIT L'ATTRAIT DE L'IMMOBILIER

L'immobilier, valeur-refuge pour les Français, quels que soient leur niveau de revenus et leur patrimoine, prédomine de fait. Pour autant, face au placement inattendu d'une somme conséquente, les Français – déjà détenteurs de leur résidence principale – citent plus volontiers l'épargne financière dès lors qu'ils disposent déjà d'un patrimoine financier. Ils sont ainsi 43 % à indiquer qu'ils feraient le choix d'investir dans un ou plusieurs produits financiers contre seulement 24 % parmi ceux qui ne disposent pas de patrimoine financier.



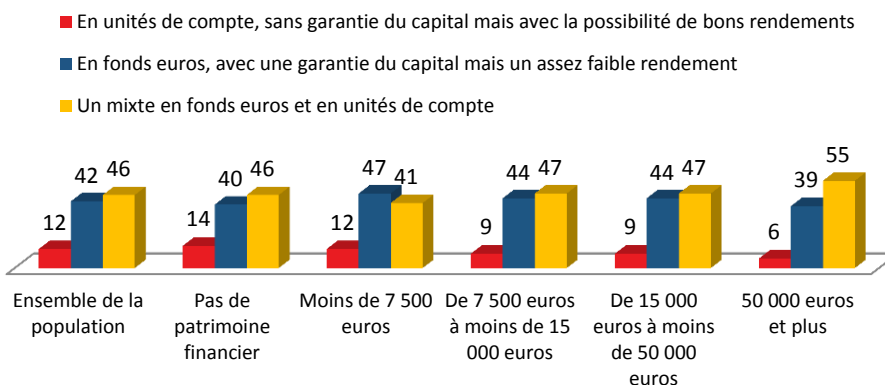
LA SÉCURITÉ UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LES DÉTENTEURS D'UN PATRIMOINE FINANCIER

Une meilleure connaissance des placements ne signifie pas pour autant investir aveuglément. Bien que plus avertis, les mieux lotis en termes de patrimoine financier cherchent prioritairement à sécuriser leurs investissements. Qu'il s'agisse de placement financier ou d'investissement dans la pierre, les détenteurs de 50 000 euros et plus en patrimoine financier expriment plus nettement que les autres le souci de sécuriser leur placement. Ils sont ainsi 48 % (contre 41 % en moyenne) à citer la sécurité quand il s'agit d'un placement immobilier et 39 % (contre 35 % pour l'ensemble de la population) dans le cadre d'un placement financier.



De la même façon, plus le patrimoine financier est important et plus le recours aux fonds multisupports des contrats d'assurance-vie est plébiscité, afin de concilier rendement et sécurité.

La préférence entre un placement dans une assurance-vie en fonds euros ou en unités de compte

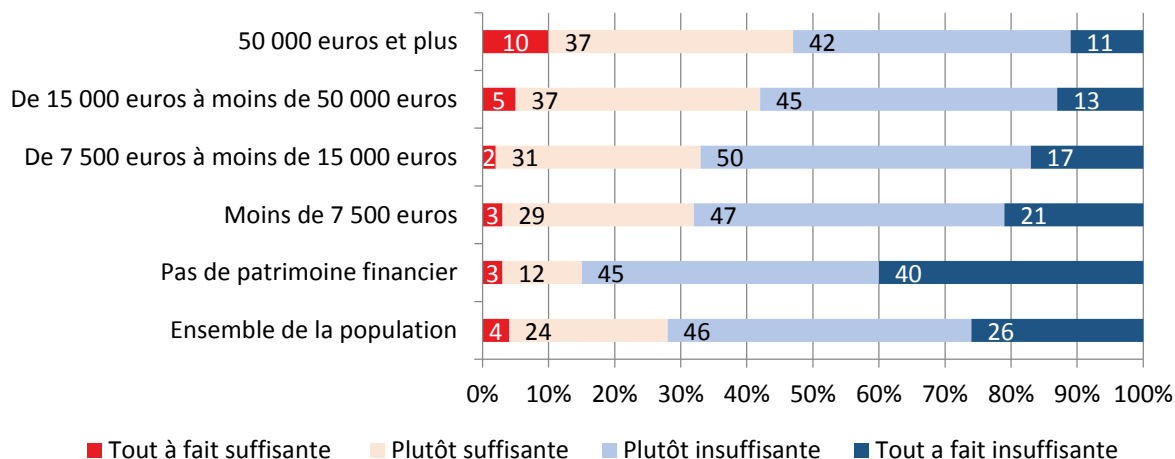


PATRIMOINE FINANCIER ET RETRAITE

LE PATRIMOINE FAIT PEUT-ÊTRE LE BONHEUR DU RETRAITÉ MAIS PAS TOTALEMENT

Les détenteurs d'un capital d'au moins 50 000 euros sont 53 % à penser que leur future retraite ou l'actuelle pour ceux qui sont déjà la retraite ne sera pas suffisante. Ce résultat est toutefois bien plus faible que celui enregistré pour l'ensemble de l'opinion, 72 %.

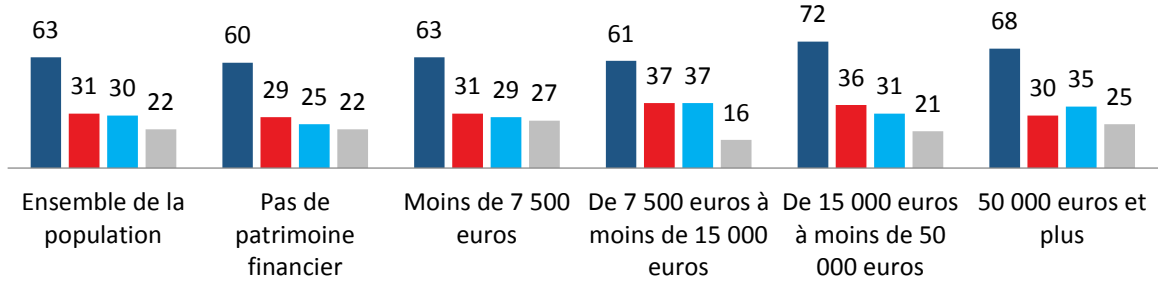
Jugement sur sa pension actuelle ou future



Patrimoine financier ou pas, les ménages ont, en France, des comportements relativement semblables pour préparer leur retraite : être propriétaire de sa résidence principale, investir dans l'immobilier locatif et opter pour des produits d'épargne financière. À noter que ceux qui possèdent plus de 50 000 euros mettent en deux les produits financiers.

Les meilleurs façons de préparer sa retraite

- Etre propriétaire de son logement
- Investir dans l'immobilier (en dehors de son propre logement)
- Placer de l'argent sur un produit d'épargne à long terme (assurance-vie, PEA)
- Placer de l'argent sur un produit d'épargne destiné à la retraite (PERP, Contrat Madelin, Préfon)

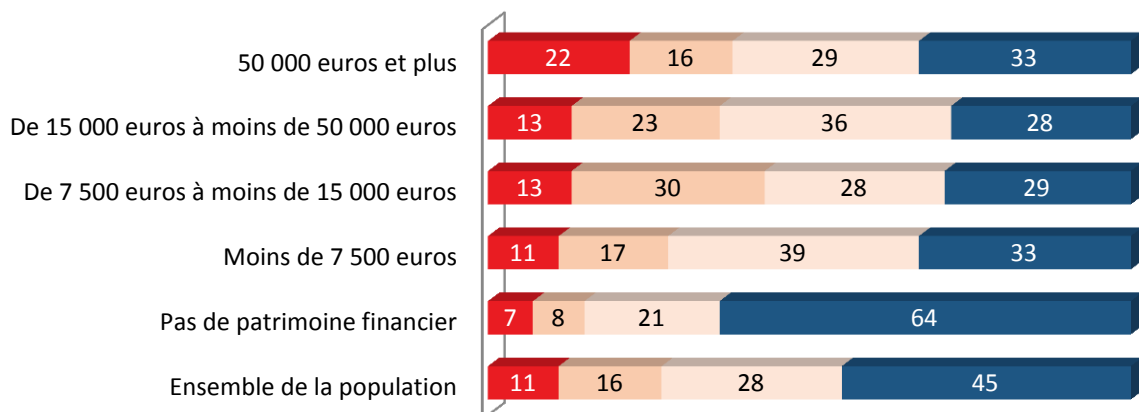


L'ÉPARGNE FINANCIÈRE AU SERVICE DE LA PRÉPARATION DE SA RETRAITE

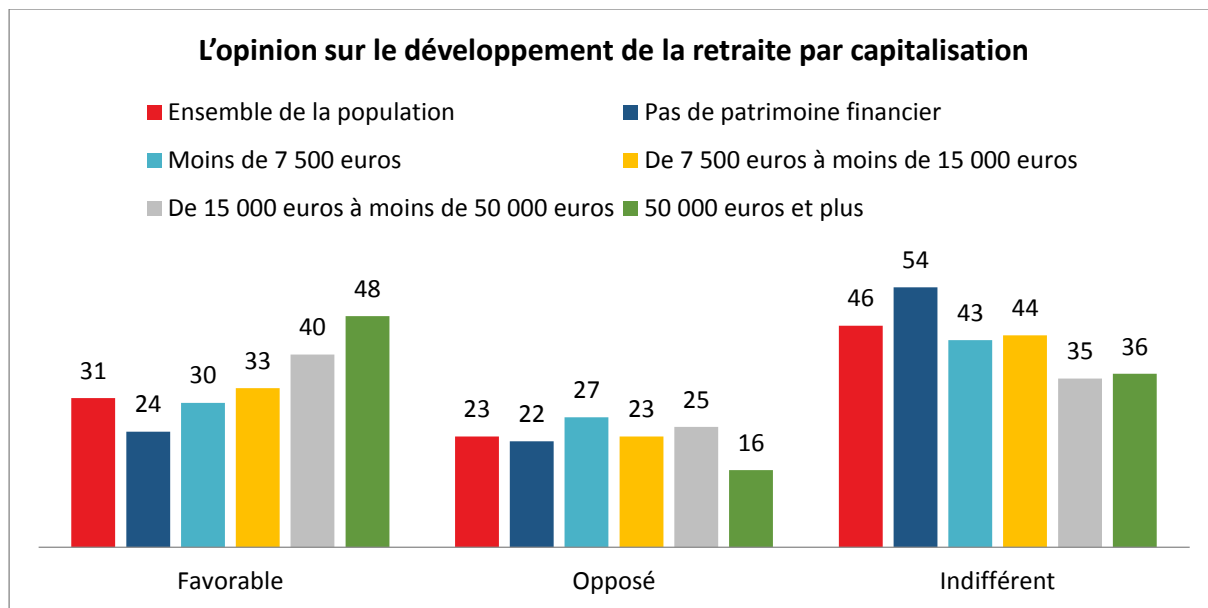
Épargner pour sa retraite, signifie avoir une épargne disponible et abondante. Ce sont les ménages les mieux dotés en capital et qui se situent parmi les 10 % les plus aisés en revenus qui épargnent en vue de leur retraite. Il faut souligner que même ceux ne disposant que d'un faible patrimoine, moins de 7 500 euros épargnent à 67 % pour leur retraite même si pour 40 % cela ne peut être fait que quand c'est possible.

Épargne en vue de sa retraite...

- Oui très régulièrement
- Oui assez régulièrement
- Oui quand c'est possible
- Non



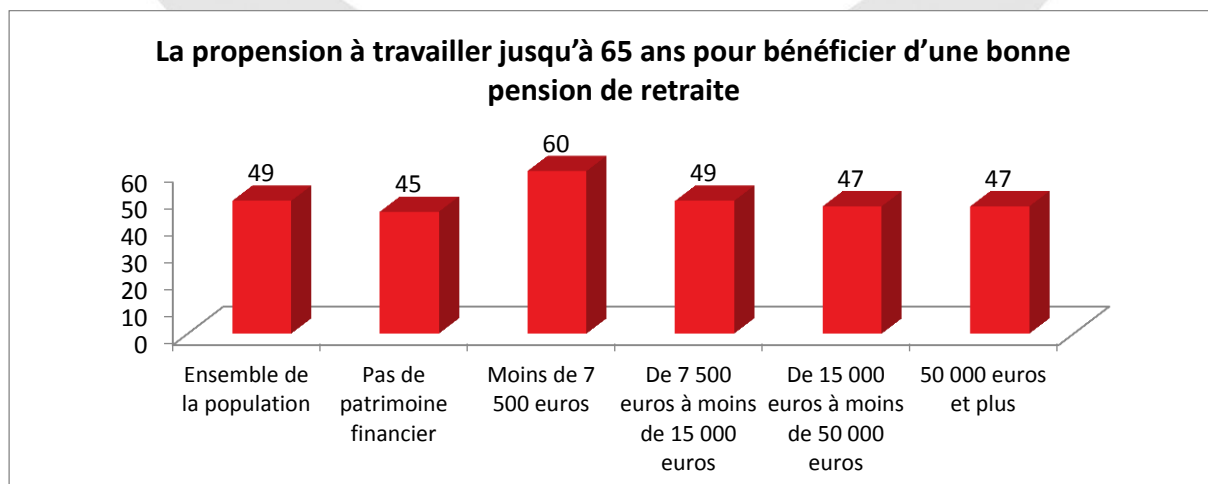
L'adhésion à la capitalisation varie nettement en fonction de la valeur du patrimoine possédé. Cela tient au fait que ceux qui n'en ont pas ont le sentiment de ne pas pouvoir profiter de la capitalisation qui est perçue à tort ou à raison comme un produit réservé aux CSP plus.



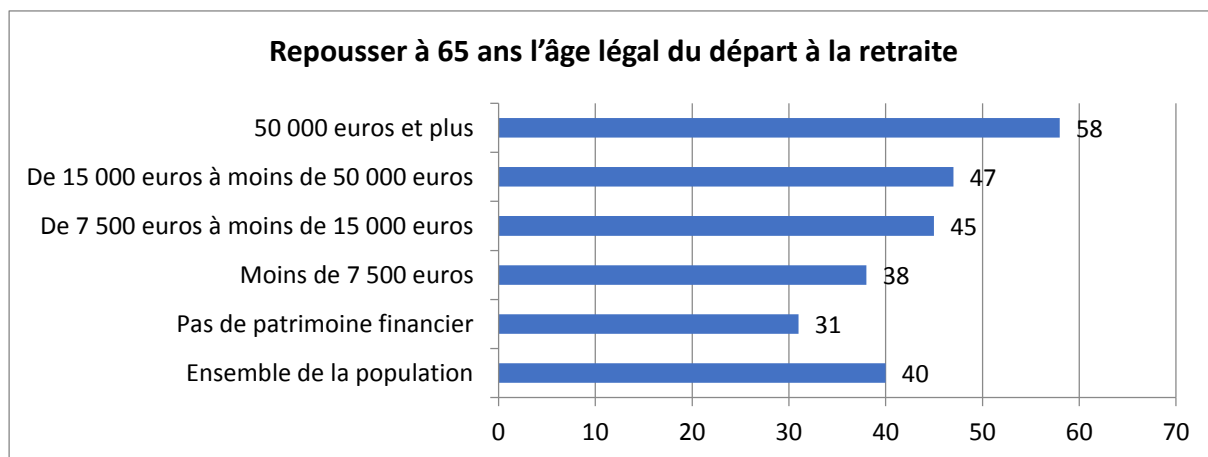
TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS UNE NÉCESSITÉ PLUS QU'UN CHOIX

Exception faite des ménages ne disposant pas de patrimoine financier qui déclarent à seulement 45 % être prêts à travailler jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une bonne retraite (contre 49 % pour l'ensemble de la population), la propension à prolonger sa période en activité tend à décroître avec le patrimoine financier.

Quand 60 % de ceux disposant de moins de 7 500 euros de patrimoine financier se déclarent prêts à le faire, seulement 47 % de ceux disposant 15 000 euros et plus font de même. Pour les sondés dépourvus de patrimoine financier la faible propension à travailler plus longtemps tient à la fois à la nature des professions exercées – souvent plus pénibles et au fait qu'ils ont commencé à travailler assez tôt. Les mieux dotés en capital ne souhaitent pas reporter leur âge de départ à la retraite, estimant que ce report n'est pas nécessaire. En revanche, les classes moyennes et classes moyennes supérieures, davantage touchées par le risque de baisse du taux de remplacement sont prêtes à travailler plus longtemps pour améliorer leurs revenus à la retraite.



Sur un plan collectif, les mieux dotés sont majoritairement favorables au report à 65 ans de l'âge légal de départ à la retraite. Entre intérêts privés et intérêt collectif, la cohérence n'est pas toujours évidente.



* À la demande du Cercle de l'Épargne, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne. L'enquête a été réalisée sur Internet du 19 au 22 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'Institut français d'opinion politique (IFOP).

LE COIN DES LIVRES

« LA FIN DE VIE » PAR LES PROFESSEURS GIAN DOMENICO BORASIO ET RÉGIS AUBRY

Les professeurs de médecine Gian Domenico Borasio et Régis Aubry abordent la question très sensible de la fin de vie. Cet ouvrage est la version adaptée d'un livre paru en Suisse en 2013 et qui avait rencontré un grand succès. Gian Domenico est professeur de médecine palliative à l'Université de Lausanne et chef de service de soins palliatifs et de support au centre hospitalier universitaire vaudois. Régis Aubry est l'ancien président de l'Observatoire national français sur la fin de vie et est chef de service des soins palliatifs du CHU de Besançon.

De manière pédagogique, les deux auteurs expliquent le processus de la fin de la vie. Ils décortiquent les pratiques à l'hôpital en soulignant que certaines aboutissent à des résultats contraires aux objectifs poursuivis. Ils mettent en avant le fait que les médecins sont encore insuffisamment formés en matière de soins palliatifs. La mort est perçue comme une défaite pour un médecin qui est avant tout un scientifique cartésien. Les deux auteurs analysent les cas type auxquels peuvent être confrontés les patients et les erreurs à ne pas commettre.

Ils traitent toutes les questions que les familles peuvent se poser quand un de leur proche est malheureusement concerné. Ils plaident pour un dialogue accru entre les familles et le corps médical. Ils réclament un soutien psychologique plus poussé et une écoute plus forte des souhaits des familles et des patients. Ils mettent en avant que les proches sont bien souvent perdus face aux praticiens débordés et convaincus de la justesse de leurs décisions, face à la souffrance de la personne en fin de vie et face à l'accumulation de problèmes à régler.

Au sujet de l'euthanasie, ils considèrent que la législation française permet aujourd'hui de faciliter l'accès à la mort. Ainsi, ils soulignent que la loi du 2 février 2016 a introduit un droit à la sédation en phase terminale.

Ce livre est tout à la fois un essai sur la valeur de la vie, sur les moyens de mieux organiser notre système de soins palliatifs et un guide à destination des familles.

« La fin de vie » par les professeurs Gian Domenico Borasio et Régis Aubry aux éditions Eyrolles 15 euros – 227 pages

L'AGENDA DU CERCLE

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CERCLE

LE 07 DÉCEMBRE 2016 **DÉJEUNER DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**
avec Pascal Terrasse, Député de l'Ardèche

LE 16 DÉCEMBRE 2016 **CLUB PERSPECTIVE CORSE**
Intervention de Philippe Crevel devant un club de chefs d'entreprise sur le thème Corsexit, mondialisation et réappropriation économique

LES ÉVÈNEMENTS PASSÉS DU CERCLE

LE 08 NOVEMBRE 2016 **RÉUNION DES DIRECTEURS DE RÉGIONS ET DIRECTEURS RÉGIONAUX DES VENTES D'AG2R LA MONDIALE**
Intervention de Philippe Crevel pour présenter le Cercle et ses activités

LE 10 NOVEMBRE 2016 **CONFÉRENCE « ÉCONOMIE : DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ? » À AMIENS**
Intervention de Philippe Crevel devant un club de chefs d'entreprise

LE 15 NOVEMBRE 2016 **SALON SILVER ECONOMY EXPO À PARIS PORTE DE VERSAILLES**
Intervention de Philippe Crevel à une table ronde sur le thème « Le travail des seniors, quels enjeux et impacts pour la Silver économie ? »

LE 23 NOVEMBRE 2016 **APÉRO SOCIÉTAL AUTOUR DE PIERRE GATTAZ**
Participation de Philippe Crevel à une rencontre autour du Président du MEDEF

LE 25 NOVEMBRE 2016 **CONFÉRENCE « ÉCONOMIE : DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ? » À PRAGUE**
Intervention de Philippe Crevel devant un club de chefs d'entreprise

LE 02 DÉCEMBRE 2016 **CONFÉRENCE « ÉCONOMIE : DE QUOI SERA FAIT DEMAIN ? » À LIMOGES**
Intervention de Philippe Crevel devant un club de chefs d'entreprise

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Octobre 2016 : -1,02 milliard d'euros Depuis le 1^{er} janvier : 1,23 milliards d'euros Encours : 257,2 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Octobre 2016 : -530 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -1,09 milliard d'euros Encours : 100,2 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	1 % hors prime Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Octobre 2016 : +687 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +12,569 milliards d'euros Encours : 252,506 milliards d'euros
Compte Logement Épargne	0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros	Octobre 2016 : -170 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -926 millions d'euros Encours : 29,070 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Octobre 2016 : +7 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -117 millions d'euros Encours : 6,504 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Octobre 2016 : -188 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -1,361 milliard d'euros Encours : 44,454 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,36 % (octobre 2016) Pas de plafond légal	Octobre 2016 : -971 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +4,843 milliards d'euros Encours : 176,477 milliards d'euros
PEA PEA PME	Plafond 150 000 euros Plafond : 75 000 euros	Encours : environ 100 milliards d'euros Encours : environ 400 millions d'euros
Assurance-vie Rendement des fonds euros en 2015 Rendement moyen des UC en 2015	2,25 % 4,8 %	Octobre 2016 : -100 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +15,7 milliards d'euros Encours : 1 621 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2015	4,75 %	

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	RÉSULTATS
CAC 40 au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	4 578,34 +0,65 % -1,27 % +8,53 %
DAXX au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	10 640,30 -0,52 % -0,96 % +10,02 %
Footsie au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	6 783,79 -3,04 % +8,67 % -4,67 %
Euro Stoxx 50 au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	3 051,61 -0,90 % -6,61 % +4,08 %
Dow Jones au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	19 140,57 +5,39 % +9,85 % -2,29 %
Nasdaq au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	5 323,68 +2,57 % +6,32 % +8,58 %
Nikkei au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	18 308,48 +4,94 % -3,81 % +9,07 %
Parité euro/dollar au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	1,0591 -3,57 % -2,42 % -10,28 %
Once d'or au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	1 173,230 -8,03 % +10,68 % -10,39 %
Pétrole baril de Brent en dollars au 30 novembre Évolution en novembre Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	51,610 +1,89 % +37,40 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	TAUX
Obligations souveraines et Euribor au 30 novembre 2016 Taux OAT à 10 ans Taux du Bund à 10 ans Taux de l'US Bond à 10 ans Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 9 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	0,771 % 0,274 % 2,383 % -0,372 % -0,314 % -0,135 % -0,080 %
Crédit immobilier (Source Empruntis 30 novembre. 2016) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	1,10 % 1,35 % 1,55 % 1,80 % 2,45 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens constatés pour le 3^e trimestre 2016 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratiqué	2,71 % 2,34 % 2,78 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	3,61 % 3,12 % 3,71 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 3^e trimestre par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	15,01 % 9,74 % 5,21 % 9,89 %
Taux de l'usure (taux maximums autorisés) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	20,01 % 12,99 % 6,95 % 13,19 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
Pension régime de base	Pas de revalorisation au 1 ^{er} octobre 2016	Compte tenu de l'inflation, nulle, le taux de revalorisation l'est aussi
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 €	
AGIRC	Valeur du point : 0,4352 €	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642 euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cerledelepargne.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Philippe Crevel : pcrevel@gmail.com

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerledelepargne.fr



AG2R LA MONDIALE

